



Relais Assistantes Maternelles

A faint, grey-toned illustration of a woman with long, wavy hair holding a baby. The woman's eyes are closed, and she has a gentle expression. The baby is also shown with closed eyes, resting in her arms. The illustration is centered behind the title text.

**GUIDE D'ACCUEIL
A L'USAGE DES PARENTS
ET DES
ASSISTANTS MATERNELS AGRÉÉS**

Mise à jour 1^{er} septembre 2009

SOMMAIRE

Apprendre à connaître l'enfant

- Habitudes de sommeil p 3
- Habitudes alimentaires p 3

- Cadre éducatif p 4
- Activités d'éveil p 4

- Comportement de l'enfant p 5
- Hygiène et propreté p 5

- Autres p 6

Santé de l'enfant p 6

Signature p 6

Ce document est à remplir en lien avec le « guide pratique à l'usage des parents et des assistants maternels agréés » de la DPDS et du service de PMI.

Ce guide est disponible sur le site du Conseil Général et au Relais.

DPDS : Direction de la prévention et du développement social.
PMI : protection maternelle et infantile.

APPRENDRE À CONNAITRE L'ENFANT

L'échange autour des thèmes abordés ci-dessous permet de faciliter le dialogue entre l'assistant(e) maternel(le) et les parents afin :

- ❖ d'instaurer dès le début un **climat de confiance**
- ❖ de respecter le **rythme propre** à chaque enfant
- ❖ de préciser la **place** et l'**individualité** de chacun.

En fonction de l'évolution de l'enfant, ces points seront à réévaluer.

HABITUDES DE SOMMEIL

- ✓ Les signes annonciateurs du sommeil :
.....
.....
- ✓ Les heures habituelles d'endormissement et la durée de la (ou des) période(s) de sommeil :
.....
.....
- ✓ Les habitudes ou les objets nécessaires pour l'endormissement de l'enfant (doudou, sucette, autres habitudes à décrire : obscurité, gêne vis à vis du bruit.....) :
.....
.....

RAPPEL : Bébé doit être couché **sur le dos**, sans oreiller ni couverture, et dans une chambre à température modérée (19 à 20°C).

HABITUDES ALIMENTAIRES

- ✓ Nombre de repas par jour au domicile de l'assistant(e) maternel(le) et à quels horaires approximativement :
.....
.....
- ✓ A-t-il des allergies alimentaires connues ? Précisez lesquelles :
.....
.....
- ✓ Avez vous des interdits alimentaires ? Précisez lesquels :
.....
.....
- ✓ Quelle est votre position concernant les grignotages, sucreries, etc.... ?
.....
.....

Pour le nourrisson	Pour l'enfant plus grand
Quelles sont ses habitudes pour prendre son biberon ?	Mange-t-il seul ?
Quelle quantité de lait boit-il ?	Voulez-vous qu'il goûte à tout ?
A quelle température aime-t-il son biberon ?	Ses repas sont-ils mixés, en petits morceaux, ?.....
Est-il sujet aux régurgitations ?	Cuisine familiale ou petits pots ?

REMARQUE : Un échange régulier entre parents et assistant(e) maternel(le) doit permettre de veiller à **l'équilibre alimentaire** de l'enfant.

CADRE EDUCATIF

- ✓ Limites à poser à l'enfant, valeurs éducatives :.....

ACTIVITES D'EVEIL

En concertation avec les parents, l'assistant(e) maternel(le) sera à l'écoute des souhaits éducatifs des parents pour favoriser l'épanouissement physique, psychologique et affectif de l'enfant.

ATTENTION : il est préférable **d'informer les parents** des projets de sorties au préalable.

- ✓ Quelle place accordez-vous aux sorties ?.....

- ✓ Pour le tout-petit, dans quelles positions et où se sent-il le plus à l'aise pour jouer ?

REMARQUE : Bébé a besoin d'**attention** : sourires, paroles, regards, caresses, comptines, etc...et de liberté de mouvement.

- ✓ Avec quoi votre enfant aime-t-il jouer ? :.....

- ✓ Quelles activités préfère-t-il ? (Puzzles, dessin, peinture, livres, poupées, voitures, etc....)

- ✓ Acceptez-vous que votre enfant regarde la télévision, et/ou des cassettes vidéo, et à quel rythme ?.....

☆ **Activités du Relais Assistants Maternels :**

Une professionnelle de la petite enfance accueille les assistant(e)s maternel(le)s dans le cadre du Relais.

Outre les activités réalisées avec son assistant maternel, acceptez-vous que votre enfant participe aux activités du Relais Assistants Maternels, sous réserve d'en être préalablement informés ?

Accord des parents : OUI NON

☆ **la halte-garderie :**

Elle contribue à la socialisation de l'enfant et répond à certains de ses besoins, tels que le jeu et la communication avec des enfants de son âge.

Les parents peuvent souhaiter que l'enfant bénéficie de ce mode de garde pendant le temps d'accueil chez l'assistant maternel. OUI NON

Si oui, à quel rythme ? :

Les déplacements de l'enfant seront assurés par :

L'assistant(e) maternel(le) OUI NON
Les parents OUI NON

Le paiement de la halte-garderie sera assuré par :

L'assistant(e) maternel(le) OUI NON
Les parents OUI NON

La rémunération de l'assistant(e) maternel(le) sera maintenue pendant le temps de la halte-garderie :

OUI NON

COMPORTEMENT DE L'ENFANT

- ✓ Comment se comporte votre enfant :
Avec les autres enfants :
-
Avec les personnes inconnues :
-
- ✓ Comment se fait-il comprendre ? :
-
- ✓ Dans quelles circonstances pleure-t-il ?
-
- ✓ Comment le consolez-vous ?
-
- ✓ Observations :
-
-

HYGIENE ET PROPRETE

- ✓ Votre enfant porte-t-il des couches ? :
- ✓ A quels moments de la journée ? :
- ✓ Où en est-il de son acquisition de la « propreté » (pot, WC,...) ? :

Attention :

Pour un début d'acquisition de la propreté, l'âge moyen se situe autour de 18 mois correspondant à une maturité physiologique et psychologique de l'enfant avec des variations individuelles.

AUTRES

Les évolutions et modifications des choix éducatifs fondamentaux concernant l'enfant feront l'objet d'un échange régulier entre les parents et l'assistant(e) maternel(le).

Autres observations dont vous souhaitez informer l'assistant(e) maternel(le) :


.....
.....
.....

SANTE DE L'ENFANT

Numéros d'urgence :

 Pompiers **18** ou depuis un portable : **112**

 S.A.M.U. **15**

 Centre anti-poisons de Lyon **04.72.11.69.11.**

En cas d'accident ou de maladie subite, l'assistant(e) maternel(le) doit prévenir les parents le plus tôt possible et appeler le médecin traitant de l'enfant si possible.

Par ailleurs, l'assistant(e) maternel(le) est tenue de déclarer sans délai au Service de la Protection Maternelle et Infantile tout accident grave survenu au mineur dont elle avait la garde.

Sauf en cas de contre-indication médicale l'assistant(e) maternel(le) accepte d'accueillir l'enfant en cas de maladie : oui non

L'ENFANT RESTE LE CENTRE D'INTERET DE CHACUN

Ce guide d'accueil est établi en double exemplaire à parapher à chaque page et à signer par les deux parties :

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ».

Fait à :

Le :

Signature des employeurs :
maternel(le) :

Signature de l'assistant(e)

Mère :

Père :